

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015

Lecture et approbation du compte-rendu du 8 avril 2015.

1 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la saisie du BP 2015, une erreur de saisie a été faite. Il convient donc de corriger celle-ci.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13258 – 041 : Autres groupements	- 0,10 €
1326 : Autres établissements publics locaux	+ 0,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les virements de crédits suivants :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13258 – 041 : Autres groupements	- 0,10 €
1326 : Autres établissements publics locaux	+ 0,10 €

2 – TAP ANNEE 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter et délibérer pour le maintien ou non de la gratuité des TAP pour l'année scolaire 2015-2016.

Après discussion et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir la gratuité des TAP pour l'année scolaire 2015-2016.

3 – VALIDATION P.E.D.T.

Frédéric HAUPERT, adjoint délégué, informe le Conseil Municipal qu'une convention partenariale projet éducatif territorial (P.E.D.T.) a été créée et signée par tous les membres. Celle-ci a été adressée le 7 mai à la DDCCS de l'Ain pour signature et transmission auprès des autres signataires (CAF de l'Ain – Conseil départemental). Il convient que chaque commune du RPI de Romans, Saint André le Bouchoux et Saint Georges sur Renon en prenne acte et valide cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention partenariale Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) envoyée le 7 mai 2015 à la DDCCS de l'Ain.

4 – LOCATION DU HANGAR APPARTENANT A SEBASTIEN GUYENNON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission bâtiment lors de sa dernière réunion est allée visiter le hangar appartenant à Sébastien GUYENNON. Suite à cette visite, il a été convenu avec Mr GUYENNON que la commune louera à celui-ci une partie de son hangar (environ 40 m²) pour stocker le matériel de voirie de la commune. Le tarif de location a été fixé à 100 €/mois payable au trimestre sur présentation d'une quittance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter la location du hangar appartenant à Sébastien GUYENNON.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer le bail de location entre les deux parties.

5 – ELECTION DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AUX COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2 du 23 septembre 2014 désignant les représentants des sapeurs-pompiers volontaires aux comités consultatifs communaux et intercommunaux. Il rappelle aussi la démission de Marine PORCHEROT, conseillère municipale et représentant l'administration en tant que titulaire au CCCSPV.

Il convient donc de remplacer Marine PORCHEROT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** en remplacement de Marine PORCHEROT
 - **Madame Fanny GARNIER--BEGUIN**, représentant l'administration titulaire.

6 – REMPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX RENOM CHALARONNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°5 du 14 avril 2014 élisant les délégués au Syndicat des Eaux Renom Chalaronne. Il rappelle aussi la démission de Marine PORCHEROT, conseillère municipale et élue déléguée suppléante au Syndicat des Eaux Renom Chalaronne.

Il convient donc de remplacer Marine PORCHEROT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Nathalie ALBERT en remplacement de Marine PORCHEROT

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Voirie « chemin de Berger » : devis de l'entreprise SN2V d'un montant de 4 128 € HT soit 4 953,60 € TTC. Devis accepté sous réserve de réfection des travaux faits en 2014.
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'entreprise C'MIAM de SAINT PAUL DE VARAX concernant une demande d'emplacement pour un commerce ambulancier (pizza ou snack). Le Conseil Municipal accepte la demande. Voir avec le commerçant et Monsieur le Maire pour l'emplacement exact.
- Demande de subvention de Maxence BONJEAN : le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable.
- Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion avec la SAFEGE concernant l'ajout de lampadaires « route de Saint Paul » (5 après la salle des fêtes jusqu'après les Pavillons) et « route de Saint André sur Vieux Jonc » (4 à partir de la propriété à Monsieur VOLLE).
- La sortie du Conseil Municipal est fixée au vendredi 18 septembre 2015.